

Règlement de l'offre de remboursement sur les packs WC Geberit de septembre-novembre 2024

Article 1 : Société Organisatrice

La Société GEBERIT SARL, enregistrée sous le numéro 612 038 430 RCS Melun, ZA du Bois Gasseau CS 40252 SAMOREAU, 77215 AVON Cedex (ci-après la « Société Organisatrice ») propose une offre de remboursement différée portant sur une sélection de packs WC. Elle se déroulera du **25/09/2024 au 25/11/2024** inclus.

Offre avec obligation d'achat des produits Geberit éligibles à cette opération dans une enseigne partenaire participante : Leroy Merlin, Castorama et Entrepôt du Bricolage.

Offre disponible uniquement chez nos partenaires participants, en magasin ou sur leur site marchand. Offre non valable sur les Marketplaces (places de marché) ou pour les vendeurs tiers hébergés par nos partenaires.

Article 2 : Objet

L'opération a pour objet de permettre aux participants de bénéficier d'un **remboursement jusqu'à 250 euros** pour l'achat de produits éligibles de la marque Geberit (cf. liste des produits éligibles article 5).

Article 3 : Conditions de participation

Pour obtenir son remboursement, chaque participant devra suivre les étapes suivantes :

- 1- Acheter entre le **25/09/2024 et le 25/11/2024** inclus un ou plusieurs produits Geberit éligibles.
- 2- Se connecter sur le site de l'opération www.avantages-geberit.fr/packswc324 entre le **25/09/2024 et le 31/12/2024**, muni de sa preuve d'achat et des justificatifs requis.
- 3- Compléter le formulaire de participation en indiquant ses coordonnées personnelles (nom, prénom, adresse postale, email, téléphone)
- 4- Télécharger la **facture d'achat ou le ticket de caisse**, en prenant soin d'entourer la date de d'achat, la référence et le prix du ou des produits achetés.
Joindre une **photo des 2 codes-barres à 13 chiffres** préalablement découpés sur l'emballage carton du bâti-support du pack WC suspendu (colis n°1 sur 2), du WC à poser ou du meuble d'habillage Geberit Lineo. Les 2 codes-barres doivent être visibles sur la même photo.
- 5- Joindre un **relevé d'identité bancaire** (RIB /IBAN).
La facture doit être au même nom que le bénéficiaire du RIB.
- 6- Valider son inscription et conserver l'email de confirmation reçu comportant son numéro de dossier.
- 7- Envoyer son dossier accompagné de l'original de la facture ou du ticket de caisse, de l'original des codes-barres préalablement découpés sur l'emballage carton du ou des produits éligibles ainsi que son RIB à l'adresse suivante :

Data-Gest / ODR Geberit
8 rue Antoine Bourdelle
75015 Paris

Le dossier de participation avec les justificatifs doit être soumis par courrier au plus tard le 31/12/2024.

Tout dossier reçu sans les codes-barres découpés sur le carton du ou des produit(s) sera refusé.

Les codes-barres imprimés sur le carton des cuvettes suspendues (colis n°2 sur 2) ne sont pas acceptés.

Toute demande ou réclamation reçue après le 31/01/2025 ne sera pas prise en compte.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 4 à 6 semaines après réception d'une demande conforme.

Tout dossier non conforme sera retourné au participant par courrier.

À tout moment, le participant pourra suivre le traitement de sa demande en renseignant son numéro de dossier sur le site www.avantages-geberit.fr

Offre non cumulable réservée aux particuliers résidant en France métropolitaine pour l'achat de produits Geberit éligibles dans une enseigne partenaire participante : Leroy Merlin, Castorama et Entrepôt du Bricolage.

Offre limitée à 1 demande conforme par foyer et par carte de fidélité (plusieurs produits éligibles sur la même facture, même nom, même adresse) sur toute la durée de l'opération.

Les frais postaux de la demande ne sont pas remboursés.

Dans la mesure où le participant souhaiterait récupérer l'original de sa facture d'achat après le traitement du dossier, il devra joindre une enveloppe libellée à son adresse, suffisamment affranchie.

Article 4 : Inscription

Les données indispensables pour confirmer son inscription à l'opération sont signalées par un astérisque sur le formulaire d'inscription en ligne ou sur le bulletin de participation papier. La demande d'inscription ne pourra être validée en l'absence de réponse aux champs obligatoires et en l'absence de consentement au présent règlement.

Article 5 : Produits éligibles à l'opération

Code article	EAN	Désignation	Montant remboursé
501.934.00.1	4025410952820	Pack WC à poser Geberit Symbiose RF	40 € TTC
502.296.00.1	4025410634269	Pack WC à poser Geberit Cocktail RF	40 € TTC
009776PBLBB	3427340050552	Habillage Lineo pour bâti-support Geberit Duofix pour WC suspendu	60 € TTC*
118.236.46.1	4064746014093	Pack WC suspendu Geberit G-600 Pure Mat	80 € TTC
118.237.11.1	4064746014116	Pack WC suspendu Geberit G-700 TurboFlush	100 € TTC
146.097.11.1	4025410641182	Pack WC lavant Geberit AquaClean Laïta Essentiel	150 € TTC
146.297.21.1	4025410643339	Pack WC lavant Geberit AquaClean Laïta Premium	250 € TTC

*60 € remboursés pour tout achat simultané d'un meuble d'habillage Geberit Lineo et d'un pack WC suspendu Geberit éligible : G-600 Pure Mat, G-700 TurboFlush ou d'un WC lavant Geberit AquaClean Laïta Essentiel ou Premium.

L'achat d'un meuble d'habillage Geberit Lineo seul ne permet pas de bénéficier du remboursement.

Article 6 : Règlement

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique, courrier postal ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes de l'opération.

Article 7 : Limite de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau « Internet » empêchant le bon déroulement du programme notamment dû à des actes de malveillances externes. La connexion de toute personne au site internet et la participation du programme se fait sous son entière responsabilité.

Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieures, et notamment les virus. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site de la promotion du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Article 8 : Disqualification

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou une partie de l'opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment du fait de la participation sous l'identité d'un tiers et/ou de la détermination des participants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas procéder au remboursement au profit des fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 9 : Force majeur

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, de modifier le présent règlement. Sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler la présente opération, à l'écourter, la proroger, la reporter, la suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 10 : Droits de propriété intellectuelle et droits d'auteur

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduit dans le cadre de l'opération est strictement interdite, sauf autorisation expresse et préalable de la Société Organisatrice.

Article 11 : Droit applicable et litiges

L'Offre de remboursement Packs WC Geberit est soumise au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 12 : Protection des données personnelles

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion de ce programme et sont destinées à la société GEBERIT SARL Conformément à la loi dite "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer en s'adressant à la société organisatrice.